

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 27 avril 2005.

Sont présents formant quorum:

- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec

Un poste est vacant suite à la démission de monsieur Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec.

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le vice-président, le président étant absent. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2005-31**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 4.3 a) Modifications au Règlement de contrôle intérimaire métropolitain et signature d'un protocole d'entente.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 24 mars 2005

**Résolution n° C-2005-32**

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 24 mars 2005.

Adoptée

Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2004

**Résolution n° C-2005-33**

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2004.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions ainsi qu'aux municipalités de la CMQ le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2004.

Référence : Mémoire du 1er avril 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Nomination d'un vérificateur

**Résolution n° C-2005-34**

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De retenir pour trois ans, soit pour les années 2005, 2006 et 2007, l'offre de service présentée par la firme Mallette au montant de 9 625 \$, plus les taxes applicables.

De nommer, en conséquence, la firme Mallette, société en nom collectif, vérificateur des états financiers de la CMQ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 ainsi que pour les exercices financiers suivants se terminant le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

De considérer la possibilité d'un changement de vérificateur à la fin de ce mandat en prenant en considération que la CMQ aura eu le même vérificateur pendant six ans.

Référence : Mémoire du 29 mars 2005  
Certificat du  
Trésorier : CT-2005-73  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Démission de monsieur Jacques Jobin

**Résolution n° C-2005-35**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée unanimement par les membres du conseil, il est unanimement résolu :

De prendre acte de la lettre du 21 avril 2005 de monsieur Jacques Jobin donnant sa démission à titre de membre du conseil de la CMQ, et ce, à compter du 24 avril à 23 h 59.

De transmettre à monsieur Jacques Jobin les remerciements de la CMQ pour son travail effectué à la CMQ ainsi que des félicitations et tout le succès espéré de sa nomination comme secrétaire général adjoint à l'Assemblée nationale.

Référence : Mémoire du 22 avril 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Dépôt d'une étude sur le commerce de détail sur le territoire métropolitain

**Résolution n° C-2005-36**

Sur proposition de M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport final du CRAD intitulé « Le commerce de détail sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec » daté du 6 décembre 2004.

De reporter à une prochaine séance la présentation de l'étude.

Référence : Mémoire du 20 avril 2005  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Représentation au sein des organismes de bassin des rivières Jacques-Cartier et Saint-Charles

---

**Résolution n° C-2005-37**

Sur proposition de M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, il est résolu :

De renouveler les mandats des représentants énumérés ci-dessous et, le cas échéant, de leur remplaçant en cas d'absence ou d'empêchement d'assister à une rencontre, au sein des organismes de bassin des rivières indiquées ci-après :

**Rivière Jacques-Cartier**

Monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier  
Monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré (remplaçant)

**Rivière Saint-Charles**

Monsieur Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec

De statuer à une prochaine séance sur le remplacement de monsieur Paul Gardon advenant un empêchement ou une incapacité d'agir de ce dernier.

Référence: Mémoire du 21 avril 2005  
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

## Bordereau d'information

### **Résolution n° C-2005-38**

Sur proposition de M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 05-04 en date du 27 avril 2005 contenant les points suivants :

1. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 17 février 2005.
2. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 24 février 2005.
3. Lettre datée du 11 mars 2005 de l'attachée politique du Cabinet du premier ministre du Québec adressée au secrétaire-trésorier accusant réception des résolutions C-2005-11 et C-2003-65 relatives à la demande de réfection complète du pont de Québec.
4. Lettre datée du 14 avril 2005 de l'agent de la correspondance de la direction du Cabinet du premier ministre du Canada adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2005-11 relative à la demande de réfection complète du pont de Québec.
5. Procès-verbal daté du 14 mars 2005 de la Commission de protection du territoire agricole concernant une demande de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
6. Lettre datée du 17 mars 2005 de l'adjointe administrative au Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2005-21 relatives aux redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
7. Lettre datée du 18 mars 2005 de l'adjointe du ministre des Transports adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2005-11 relative au pont de Québec.
8. Lettre datée du 5 avril 2005, accompagnée d'une résolution, de la greffière-trésorière de la Ville de Château-Richer adressée au secrétaire-trésorier concernant le concept d'aménagement de la CMQ (réseau, vert, bleu et blanc).
9. Lettre datée du 1er avril 2005 de la registraire des biens culturels du ministère de la Culture et des Communications adressée au secrétaire-trésorier concernant le déclassement du terrain de l'école Notre-Dame-des-Victoires.
10. Lettre datée du 4 avril 2005 de la directrice générale de la MRC de La Jacques-Cartier adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2005-27 et du document Orientations d'aménagement à l'égard du territoire agricole.
11. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 24 mars 2005.

12. Lettre datée du 5 avril 2005 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au président de la CMQ accompagnée des orientations gouvernementales en matière d'aménagement concernant la protection du territoire et des activités agricoles adoptées par décret le 9 mars 2005 et du Guide explicatif concernant la consultation publique sur un projet d'élevage porcin.
13. Liste du secrétaire-trésorier des factures de plus de 2000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2005.
14. Liste du secrétaire trésorier des factures de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2005.

Adoptée

### Période d'interventions des membres du conseil

Aucune intervention.

### Période de questions du public

Intervention de messieurs Jacques Thibault de Québec et Christian Jobin de Lévis au sujet du respect par les compagnies de chemin de fer relevant du gouvernement fédéral des réglementations des villes et des lois du Québec relativement au bruit provenant des gares de triage du chemin de fer. L'intervention porte aussi sur le projet de loi C-44 ainsi que sur l'appui et les interventions des villes de Québec, de Lévis et des arrondissements de Sainte-Foy—Sillery et de Limoilou. L'objectif visé est de faire modifier les lois de manière à ce que les compagnies de chemin de fer soient tenues de respecter les exigences des municipalités et du Québec en matière de bruit.

Appui aux démarches des citoyens et citoyennes relativement aux bruits et autres nuisances émanant des activités des compagnies de chemin de fer sous juridiction fédérale

### **Résolution n° C-2005-39**

ATTENDU les nombreuses plaintes exprimées par les citoyens et citoyennes vivant en périphérie des gares de triage situées sur le territoire métropolitain ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé au gouvernement fédéral de légiférer pour assurer la protection de la santé publique par le contrôle du bruit et des autres nuisances émanant des activités des compagnies de chemin de fer sous juridiction fédérale, dans les gares de triage et lors des déplacements de convois sur les lignes interprovinciales ;

ATTENDU QUE l'UMQ a entrepris à cet égard des démarches pour sensibiliser le ministre des Transports du Canada et obtenir l'appui de la Fédération canadienne des municipalités dans ses représentations auprès du gouvernement fédéral ;

ATTENDU QUE le projet de loi C-44 modifiant la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire, édictant la Loi sur Via Rail Canada et modifiant d'autres lois en conséquence, présenté en première lecture le 24 mars 2005, introduit des dispositions concernant un processus de médiation par l'Office des transports du Canada et obligeant une compagnie de chemin de fer qui exploite un chemin de fer à ne pas faire de bruit déraisonnable ;

ATTENDU QUE le projet de loi C-44 ne contient pas de dispositions conférant à l'Office des transports du Canada une juridiction sur la question de l'utilisation du sifflet de train et s'avère insuffisant à protéger le droit des citoyens et citoyennes à jouir d'un environnement sonore acceptable en bordure d'une gare de triage et lors des déplacements de convois sur les lignes interprovinciales;

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

D'appuyer les citoyens et citoyennes dans leurs démarches visant à assurer la protection de la santé publique par le contrôle du bruit et des autres nuisances émanant des activités des compagnies de chemin de fer dans les gares de triage et lors des déplacements des convois sur les lignes interprovinciales. Une des façons d'y arriver serait d'augmenter le pouvoir des municipalités par rapport aux compagnies ferroviaires et de faire en sorte que celles-ci soient assujetties aux règlements des municipalités et aux lois et règlements du Québec en matière de bruit et de nuisances.

De transmettre la présente résolution au ministre des Transports du Canada, au ministre des Transports du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à messieurs Christian Jobin de Lévis et Jacques Thibault de Québec (Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery), à la Ville de Québec ainsi qu'aux conseils d'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery et de Limoilou, à la Ville de Lévis.

Adoptée

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2005-40**

Sur proposition de M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Pierre Brochu, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
VICE-PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE